

Leur lutte a donc changé de caractère : de la politique offensive ils se voient réduits à une politique défensive ; ils ne peuvent plus germaniser le peuple tchèque, mais en revanche ils s'opposent de toutes leurs forces à la formation de l'ancien Etat tchèque d'après la théorie du droit historique d'Etat, redoutant le sort qu'ils ont préparé aux Slaves en Cisleithanie. La forme de l'Etat centraliste est pour eux la seule garantie de leur prépondérance et de leurs privilèges non seulement dans les pays où ils ont la majorité, mais encore en Bohême où ils ne constituent qu'un tiers de la population et en Moravie où ils ne comptent qu'un quart.

La Constitution de 1867 faite par les centralistes allemands a conservé naturellement aux Allemands l'hégémonie en Autriche. Ceux-ci la considéraient comme nécessaire pour l'existence de l'Etat autrichien même. Ils étaient convaincus que l'Autriche ne peut exister si elle n'est pas allemande ou au moins aux mains des Allemands. Les Allemands s'identifiaient avec l'Etat autrichien et ce n'était pas au nom d'une hégémonie nationale, mais de l'intérêt d'Etat qu'ils demandaient aux autres nationalités de se soumettre à eux et d'accepter leur privilège. L'état leur paraît supérieur à la nationalité et cette supériorité exige de l'individu la soumission de toute son individualité. Ils ne veulent pas voir que l'Etat autrichien est différent des autres et que sa bigarrure nationale lui donne un caractère particulier auquel doivent, si elles veulent vivre, s'adapter ses institutions. — Ils ont repris l'ancienne idée de l'Etat unitaire créée par la bureaucratie, sans voir que précisément elle ne peut se maintenir que sous l'absolutisme et par lui. De même que sous